



## Orange rattrapage facture/ hors forfait

Par **Shueky**, le 21/11/2023 à 12:37

Bonjour,

Orange m'a facturé moins qu'il ne devait au mois d'octobre.

Il se rattrape dès la mois de novembre, ma facture comprend donc le mois de novembre + le rattrapage d'octobre.

La mention sur la facture est : Hors forfait : RÉGULARISATION REMISE À TORT DE 39 EURO/MOIS le 26/10/2023.

Peuvent-ils me réclamer cette somme sur laquelle ils se sont trompés ? Peuvent-ils le faire avec cette simple mention "hors forfait"?

Merci.

Par **Visiteur**, le 21/11/2023 à 12:44

Bonjour,

A quoi était due cette "remise" ? Vous ne remplissez plus les conditions pour en bénéficier ? ou vous avez fait une fausse déclaration ?

Si vous pensez avoir tout de même droit à cette remise il faut vous rapprocher du service client.

Si ce n'est qu'une erreur de facturation, vous n'avez pas de recours, il faut payer.